SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Morue-Pierart et M. Chintinne, **Echevin(e)s**
M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. C. Lasseaux, Halloy et Genard, Mmes Lorent et Diez-Burlet, M. Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Reman et Scieur **Conseiller(e)s**
Frédérique Seyler, **Conseillère et Présidente du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal.**

M. le Conseiller Vital LAUVAUX et Mme la Conseillère Christine MONIER-DELOBBE se sont fait excuser.
Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents, à l'exception du point 4.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. **Résolutions de la séance du Conseil Communal du 28 septembre 2012 – Approbation – Décision**
   Après en avoir entendu lecture par Mme la Secrétaire communale ff., approuve les résolutions de la séance du 28 septembre 2012.

2. **Fabrique d'Eglise de Corenne – Budget 2013 – Avis – Décision**
   Emet un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Corenne, arrêté en recettes et dépenses à 13.538,68 €.
   Participation communale : 10.039,55 €

3. **Fabrique d'Eglise de Morville – Budget 2013 – Avis – Décision**
   Emet un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Morville, arrêté en recettes et dépenses à 16.733,64 €.
   Participation communale : 14.876,64 €

4. **Budget communal 2012 - Modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire – Approbation – Décision**
   M. le Premier Echevin Eric MAINIL explique que la dégradation du budget est due aux frais de prestations des pompiers volontaires et au budget du CPAS.
   Il signale également qu'à la suite d'une interpellation au Parlement wallon, le Ministre de tutelle, Paul FURLAN, a suggéré aux communes de ne pas acter à l'exercice propre de 2012, la diminution annoncée fin octobre des additionnels à l'IPP.
   Le Conseil communal a décidé, en conséquence, de ne pas tenir compte, à l'exercice propre de 2012, de la diminution annoncée des additionnels à l'IPP.
   A l'article 040/372-01, il y a donc lieu de considérer que la recette reste inchangée. Elle se monte donc à 2.732.886,28 €.
   Le projet de modification budgétaire tel que présenté en séance du conseil communal doit donc être amendé en ce sens.
   Après débat sur divers points, M. le Conseiller Stéphane LASSEAUX déclare que les membres de son groupe resteront pour le vote, mais qu'ils s'abstiendront.
   Par 10 voix Pour (U 11 C, Entente Démocratique et Ecolo) et 9 Abstentions (Contact 21), approuve la modification n° 2 ordinaire et extraordinaire du budget communal 2012.

5. **Finances communales – Renouvellement des redevances suite à la prorogation de l'autorité de tutelle : creusement de fosses, marché public et occupation du domaine public – Exercice 2013 – Décision**
   Décide de renouveler les redevances – exercice 2013 - ci-après, suite à la prorogation de l'autorité de tutelle :

- une redevance de 74,00 Eur par personne, et ce, pour le creusement de fosses destinées à recevoir des cellules préfabriquées ou à la construction de caveaux.
- une redevance communale pour occupation du domaine public, à moins que cette occupation ne soit autorisée en vertu d'un contrat, fixée comme suit :
  - un forfait journalier de 12,00 Eur pour une longueur d'occupation inférieure à 30 m²
  - un forfait journalier de 24,00 Eur pour une longueur d'occupation égale ou supérieure à 30m²
  - un forfait journalier de 100,00 Eur pour une occupation de plus de 250m² de toute place communale
  - un forfait journalier de 50,00 Eur pour une occupation de moins de 250m² de toute place communale
- un droit de place du chef de tout emplacement au marché public communal :

		Tarif par jour de marché
1	Perception par jour de marché	0,34Eur le m²
2	Abonnement mensuel	0,30Eur le m²
3	Abonnement annuel	0,24Eur le m²
4	Marchands occasionnels (démonstration, posticheurs, etc…)	forfait de 4,00Eur pour 8m² d'échoppe au maximum. Au-delà, le prix de 0,33Eur par m² suppl. sera dû.

6. <u>Projet « Chemin au naturel » - Signature de la Charte</u> –

<u>a) Information générale</u>

"CHEMINS AU NATUREL" est un projet qui permet aux enfants de s'investir en faveur de la nature qui les entoure. Les enfants y sont invités à adopter un chemin et à y faire des multiples petits aménagements, des semis et plantations qui participent au maintien et à la restauration de la biodiversité.

Les aménagements et pratiques développés sur les bords de ces chemins sont expliqués par les enfants eux-mêmes lors de visites guidées et présentés sur le terrain des panneaux. Les projets permettent donc aussi d'informer le grand public à propos des actions simples qui favorisent la biodiversité : semis de fleurs sauvages de chez nous, plantation d'anciennes variétés de fruitiers et haies, installation de nichoirs et de gîtes à insectes…

Ce projet est proposé aux écoles, plus particulièrement aux classes de 4ème, 5ème et 6ème. Sentiers.be leur fournit une méthodologie, des fiches didactiques et pratiques, du matériel (graines, arbustes, nichoirs à assembler, panneaux) et un suivi. Sentiers.be propose également des animations qui permettent aux enfants de mieux comprendre le concept de biodiversité, les enjeux de son maintien et les accompagne dans le choix des réalisations qu'ils peuvent entreprendre.

Sentiers.be offre aux groupes sélectionnés :

Deux animations d'une demi-journée pour initier le projet (notion de biodiversité et découverte du chemin).

Des outils : fiches didactiques, fiches pratiques, planning indicatif…

Une présence ponctuelle lors de l'une des 4 demis journées de chantiers

Des documents types (courriers, convention d'adoption, communiqué de presse,…)

Du matériel (nichoirs à monter, boîtes d'observations des insectes, carnets de bords de chemins,…)

Des graines de fleurs locales (40 m²), de jeunes arbustes (+/- 150 plants) et 2 pommiers (anciennes variétés)

Un grand panneau (100 x 80cm) de présentation du projet et sa structure à installer à l'entrée du chemin.

Dix petits panneaux d'explications des aménagements, plantations ou semis réalisés (A4) et les piquets pour les installer sur le terrain.

L'école de Rosée a répondu à cet appel à projet et sa candidature a été retenue.

Le Sentier de l'Hermite sera aménagé par les élèves de la classe de Mme Claudine Bouchat, de l'école de Rosée.

b) Décision

Sur proposition du Collège Communal, décide :
- l'adhésion de la Commune au projet "Chemins au naturel"
- la signature de la Charte d'engagement

7. Intercommunales – Assemblées générales – Approbation des résolutions inscrites à l'ordre du jour –

a) Information

Conformément à l'article 15 du décret du 5 décembre 1996, relatif aux intercommunales wallonnes, et afin d'assurer pleinement son rôle, le Conseil Communal doit statuer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales et associations dont la Commune de Florennes fait partie.

Les assemblées générales sont planifiées come suit :
- 21/11/2012 : IMIO – AG extraordinaire
- 26/11/2012 : INASEP
- 27/11/2012 : Bureau Economique de la Province de Namur (BEP), BEP-Expansion et BEP-Environnement
- 28/11/2012 : IDEG, IDEFIN, IMIO
- 29/11/2012 : AIEG

Le Conseil est invité à se prononcer sur chaque point de l'ordre du jour séparément.

Pour information, les représentants communaux au sein de chaque intercommunale seront renouvelés en janvier 2013.

b) Décision

Sur proposition du Collège Communal, approuve les résolutions inscrite aux ordres du jour des intercommunales.

8. Intercommunale AIEG – Démission –

a) Information

L'intercommunale AIEG a pour objet l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur, l'étude et la promotion de ces services.

La Commune de Florennes adhère à cette intercommunale depuis longtemps (avant la fusion des communes), mais tout le réseau de distribution d'électricité et de gaz est géré par l'IDEG et la distribution d'eau est gérée par l'INASEP. L'objet premier de l'intercommunale ne sert donc pas la Commune.

Il n'y a donc plus d'utilité à faire partie de cette intercommunale.

b) Décision

Sur proposition du Collège Communal, décide de démissionner de l'intercommunale AIEG.

9. FLORENNES – Lieu-dit « Fond de Potiat » – Location du droit de chasse –

a) Information

Le bail de location du droit de chasse du lot 12, situé au lieu-dit "Fond de Potiat", à Florennes, est arrivé à échéance le 30 juin 2011.

Ce bail comprenait d'autres parcelles et était détenu précédemment par M. Jean-Louis MENNE. Celui-ci n'a pas souhaité signer ce nouveau bail, car une seule parcelle l'intéressait.

M. Jacques DANCOT, domicilié rue Reine Elisabeth, 59, à Mettet, accepte de prendre ce bail, mais uniquement pour les parcelles situées au lieu-dit "Fond de Potiat", cadastrées section D n°s 175b et 174c, soit 4ha 67a 70ca sur les 7ha 20a.

b) Décision

Sur proposition du Collège Communal, décide de procéder à la location du droit de chasse, sur une partie du lot 12, au lieu-dit "Fond de Potiat", parcelles cadastrées section D n°s 175b et 174c, à Florennes, selon la procédure de gré à gré.

Le loyer est fixé à 49 €/an, outre les frais (calcul proportionnel par rapport au prix fixé pour l'ensemble des parcelles de départ).

c) Cahier des charges – Approbation – Décision

Décide également d'approuver le cahier des charges afférent à cette location (identique au premier).

10. FLORENNES – Lieu-dit « Bois de Roeulx » - Vente d'un terrain communal -

a) Information

b) Décision

c) Projet d'acte – Approbation – Décision

M. le Conseiller Stéphane LASSEAUX demande de modifier le point car il y aurait un défaut de procédure.

Il propose de prendre seulement la décision de vendre le bien.

Dans ces conditions, M. le Bourgmestre Pierre HELSON décide de reporter le point en entier au prochain conseil.

11. Réfection d'une voirie agricole - Dossier 2009 – Décompte final –

a) Information

Les travaux de réfection de voirie agricole, dossier 2009, chemin n° 6 (Robiepont), à Hemptinne, sont terminés.

L'entreprise SPRL René Pirlot, de Virelles, adjudicataire, propose le décompte final.

Les travaux ont été commandés au montant de 114.353,85 € TVAC.

Le décompte final est proposé au montant de 126.675,53 € TVAC;

Soit 10,2 %.

La révision positive s'élève à 6.032,48 €, soit 5 %.

b) Décompte final – Approbation – Décision

Décide d'approuver le décompte final des travaux de réfection de voirie agricole, dossier 2009, chemin n° 6 (Robiepont), à Hemptinne, dressé par la SPRL René Pirlot, de Virelles, adjudicataire du marché, au montant de 126.657,42 € TVAC.

12. Droit de tirage 2010 – Réfection de la rue de Philippeville, à Hemptinne – Décompte final -

a) Information

Les travaux de réfection de la rue de Philippeville, à Hemptinne, sont terminés et l'entreprise S.A. Jacques Pirlot, de Gilly, propose le décompte final.

Travaux commandés au montant de 220.198,61 € TVAC

Montant du décompte final : 263.585,39 € TVAC

Le supplément s'explique par la décision du Collège Communal de réaliser un revêtement bi-couche, en lieu et place d'une mono couche. Cette décision a été prise suite au constat d'une humidité persistante sur cette voirie.

Coût supplémentaire ; 8.906,44 € HTVA

La présence imprévue d'éléments rocheux a nécessité un terrassement et un remblai supplémentaire, pour un montant de 25.508,01 € HTVA.

La nature du sol en place n'a pas nécessité le traitement initialement prévu, entraînant une diminution de 20.200 € HTVA.

Les travaux supplémentaires pourraient être subsidiés par le Service Public de Wallonie.

b) Décompte final – Approbation – Décision

Décide d'approuver le décompte final des travaux de réfection de la Route de Philippeville, à Hemptinne, dressé par la S.A. Jacques Pirlot, de Gilly, pour un montant de 263.585,39 € TVAC.

13. <u>MORIALME – Aménagement d'une crèche – Acquisition de mobilier – Entretien du matériel – Information</u>

Prend acte qu'en complément à la convention approuvée par le Conseil Communal, en sa séance du 28 septembre 2012, l'intercommunale IMAJE confirme l'entretien et/ou le remplacement du matériel qui lui sera acheté.

14. <u>Arrêtés de police du Bourgmestre</u> -

<u>a) Information</u>

<u>b) Ratification – Décisions</u>

Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par M. le Bourgmestre, à savoir :

2012/092 - Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes, le 1er septembre 2012 – Interdiction de stationner

2012/094 - Déménagement, Place Baurain, à Florennes, le 31 août 2012 – Interdiction de stationner

2012/095 - Travaux privés, Rue de Mettet, 8, à Florennes, du 3 au 14 septembre 2012 – Interdiction de stationner

2012/096 - Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes, le 1er septembre 2012 – Interdiction de stationner

2012/098 - Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes, le 7 septembre 2012

2012/099 - Déménagement, rue de Mettet, 3, à Florennes, le 11 septembre 2012 – Interdiction de stationner

2012/100 - Dégustation de vin, Place d'Hanzinelle, à Hanzinelle, le 16 septembre 2012 – Interdiction de circuler

2012/101 - Travaux d'égouttage, rue de Gerpinnes, à Hanzinne, du 17 au 21 septembre 2012 – Chantier de 2ème et/ou 3ème catégorie

2012/102 - Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes, le 15 septembre 2012 – Interdiction de stationner

2012/103 - Travaux privés, rue des Ecoles, à Florennes, le 21 septembre 2012 – Interdiction de circuler

2012/104 - Organisation d'une course cycliste au départ de Fraire, le 22 septembre 2012 – Interdiction de circuler et de stationner dans différentes rues de Morialmé

2012/105 - Travaux Ores, rue de la Station, à Morialmé, à partir du 20 septembre 2012 et pour une période de deux mois – Chantier de 3ème catégorie et feux tricolores

2012/106 - Travaux privés, rue Ruisseau des Forges, 16/A, à Florennes, du 24 au 26 septembre 2012 et pour une période de 6 mois – Interdiction de stationner

2012/107 - Travaux privés, rue St-Roch, 2, à Florennes, à partir du 28 septembre 2012, et pour une période de 6 mois – Interdiction de stationner

2012/108 - Spectacle de marionnettes, rue de Mettet, à Florennes, les 15 et 16 octobre 2012 – Interdiction de stationner

2012/110 - Organisation d'une marche populaire au départ d'Hemptinne, le 14 octobre 2012 – Interdiction de circuler Quartier de la Fontaine

2012/112 - Journée de contrôle de circulation routière, Place Verte, à Florennes, et Grand-Place, à Morialmé, le 3 octobre 2012 – Interdiction de stationner

2012/113 - Travaux Ores, rue de Mettet, 84, à Florennes, du 2 au 15 octobre 2012 – Interdiction de stationner

2012/114 - Organisation d'une marche Adeps, au départ du Foyer Culturel, rue de Mettet, à Florennes, le 7 octobre 2012 – Interdiction de stationner

2012/115 - Construction d'un complexe scolaire, rue d'Omezée, à Morville, à partir du 9 octobre 2012 et pour une période de 200 jours ouvrables – Mise à sens unique

2012/116 - Travaux privés, rue St-Gangulphe, à Florennes, les 16 et 17 octobre 2012 – Interdiction de circuler

2012/117 - Spectacle de marionnettes, Grand-Place, à Morialmé, et Place de Rosée, à Rosée, les 17 et 18 octobre 2012 – Interdiction de circuler et de stationner

2012/118 - Travaux privés, rue de Mettet, 78, à Florennes, du 19 octobre au 5 novembre 2012 – Interdiction de stationner

15. <u>Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux</u> -

<u>a) Décisions</u>

<u>b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation - Décisions</u>

<u>c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions</u>

Décide des acquisitions suivantes :

1. Acquisition de deux armoires hautes pour l'accueil extrascolaire
   Estimation de la dépense : 500 €
   Article budgétaire : 761/741-51 20120017
   Crédit : 500 €
   Voies et moyens : fonds propres
2. Acquisition de matériel divers pour l'équipe de sauvetage en milieux périlleux du Service Régional d'Incendie de Florennes
   Estimation de la dépense : 50500 €
   Article budgétaire : 351/742-98
   Crédit : 19.000 €
   Voies et moyens : fonds propres
3. Acquisition de sacs (de sable) pour le service technique de la voirie
   Estimation de la dépense : 300 €
   Article budgétaire : 421/742-98
   Crédit : 0 € → MB2

Voies et moyens : fonds propres

4. Acquisition d'une armoire de type haute pour le bureau de l'informaticien communal
   Estimation de la dépense : 1.200 €
   Article budgétaire : 104/741-51
   Crédit : 0 € → MB2
5. Acquisition de matériel électrique divers pour la modification du coffret électrique de la maison communale de Florennes
   Estimation de la dépense : 2.500 €
   Article budgétaire : 104/724-60
   Crédit : 0 € → MB2
   Voies et moyens : fonds propres

Décide d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est prévu.

16. <u>Acquisition de gasoil de chauffage et routier pour l'année 2013</u> -

<u>a) Décision</u>

<u>b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation - Décision</u>

<u>c) Mode de passation du marché – Fixation - Décision</u>

<u>d) Avis de marché – Approbation – Décision</u>

Décide d'arrêter le cahier spécial des charges régissant les clauses et conditions relatives à l'acquisition de gasoil de chauffage et routier pour l'année 2013.

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par adjudication publique est prévu, et d'approuver l'avis de marché relatif à la sélection qualitative des fournisseurs.

17. <u>Approvisionnement en essence en station service via cartes carburants spécifiques – 2013-2016</u> -

<u>a) Décision</u>

<u>b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

<u>c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision</u>

Décide d'arrêter le cahier spécial des charges régissant les clauses et conditions relatives à l'approvisionnement en essence en station service via cartes carburants spécifiques – 2013-2016.

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

18. <u>Service Régional d'Incendie de Florennes – Acquisition de vestes et de pantalons – Marché globalisé de l'Etat – Programme 2012 – Première tranche – Décision</u>

Dans le cadre du marché globalisé de l'Etat – programme 2012 – première tranche – Décide d'acquérir 52 vestes de travail et 64 pantalons, pour le Service Régional d'Incendie de Florennes.

Estimation de la dépense : 14.960,44 € TVAC

Subvention SPF Intérieur : 11.220,36 €

QP communale : 3.740,08 €

Article budgétaire : 351/742-98

Crédit : 0 € → MB2 (transfert de 15.000 € de l'article 351/744-51 vers l'article 351/742-98)

Décide de marquer son accord sur l'acquisition de vestes et de pantalons, pour le Service Régional d'Incendie de Florennes, aux conditions reprises ci-dessus.

19. <u>Eglise de Thy-le-Bauduin – Fourniture et placement d'une chaudière</u> –

<u>a) Information</u>

<u>b) Décision</u>

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

<u>d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision</u>

Prend connaissance qu'il y a lieu de remplacer la chaudière de l'église de Thy-le-Bauduin, qui est arrivée en fin de vie.

Estimation de la dépense : 7.000 €

Article budgétaire : 790/724-60 20120025

Crédit : 12.000 €

Voies et moyens : fonds propres

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

20. <u>Plan de Cohésion sociale 2009-2013 – Transfert de la subvention Article 18</u> –

<u>a) Information</u>

<u>b) Approbation – Décision</u>

Vu que, dans le cadre de l'axe Insertion Socioprofessionnel, travaillons à la mise en place du projet Bébébus sur notre commune;

Vu qu'avec les partenaires du PCS, ils ont subi quelques revers dans le montage financier, dès lors, afin de garantir le projet pour 2013;

Vu qu'il est proposé de transférer la subvention art. 18 du PCS alloué au Foyer Culturel, dans le cadre de l'axe 4 vers l'axe 1 (ISP), au bénéfice de l'asbl RéBBus, pour la mise en place du projet, et que le montant de cette subvention est de 6.333,88 € (le coût total annuel du projet étant de 10.000 €);

Vu qu'une nouvelle convention avec le Foyer Culturel est proposée pour poursuivre le projet Axe 4 "Donnons vie à nos quartiers", celle-ci couvre une subvention de 2.500 €, sous couvert du budget du Plan de Cohésion Sociale;
Attendu que, pour officialiser la démarche auprès de la DiCS, nous devons introduire une modification du Plan;
Vu que les deux conventions et la modification de plan susmentionnés ont été avalisées lors de la commission d'accompagnement du 18 octobre 2012;
Sur proposition du Collège Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE :
D'approuver ces deux conventions et d'approuver la modification du Plan proposé.

M. le Bourgmestre rend alors un hommage aux conseillers communaux sortants, suite aux élections du 14 octobre dernier.

Mme Frédérique SEYLER :
- Conseillère de l'Action Sociale, du 15 janvier 2007 au 16 octobre 2009
- Conseillère Communale du 24 janvier 2001 au 3 décembre 2012
- Présidente du Conseil de l'Action Sociale depuis le 17 octobre 2009

Mme Anne-Françoise DELONGUEVILLE-VALTIN
- Conseillère communale du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2012

Mme Christine MONIER-DELOBBE
- Conseillère Communale du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2012

Mme Cécile REMAN
- Conseillère de l'Action Sociale du 15 janvier 2007 au 18 mars 2009
- Conseillère Communale du 22 décembre 2008 au 3 décembre 2012 (en remplacement de Mme Stéphanie Delvaux, décédée le 16 novembre 2008)

M. Claude SAINT GUILLAIN
- Conseiller Communal du 24 avril 2001 au 3 décembre 2012
- Echevin du 16 janvier 2009 au 3 décembre 2012
- Président du Conseil de l'Action Sociale, du ???

M. Vital LAUVAUX
- Conseiller de l'Action Sociale depuis le 3 avril 1995
- Conseiller Communal du 29 janvier 2004 au 3 décembre 2012

M. Christian LASSEAUX
- Conseiller Communal du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2012
- Echevin du 4 décembre 2006 au 15 janvier 2009

M. Eric MAINIL
- Conseiller Communal du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2012
- Echevin du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2012

Les dames reçoivent un bouquet de fleurs et les messieurs un coffret de vin.

Pour mémoire, il est également rendu hommage à

M. Richard HUBERT
- Conseiller Communal du 3 janvier 1995
- Echevin du 30 septembre 1995 au 24 avril 2001 et du 16 octobre 2009 jusqu'à son décès, le 31 juillet 2010

MM. les Conseillers Stéphane LASSEAUX, Christian LASSEAUX, Mathieu GENARD, Laurent HENNIN et Désiré HALLOY quittent la séance, à 21 H 05.

Le huis-clos est prononcé à 21 H 10.

HUIS-CLOS

La séance est levée à 21 H 25.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2012, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

La Secrétaire Communale ff., Le Bourgmestre,

A-M. HALIN **P. HELSON**